



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 111 - 13.12.2018

En exercice ... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

**TOURISME & ECONOMIE
8. ECONOMIE**

**Approbation du Contrat de dynamisation et de cohésion
2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les
Communautés de Communes de l'Ile de Ré, d'Aunis Sud,
d'Aunis Sud Atlantique et la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 13 décembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MASON-TIVENIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 111 - 13.12.2018

En exercice ... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

TOURISME & ECONOMIE 8. ECONOMIE

**Approbation du Contrat de dynamisation et de cohésion
2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les
Communautés de Communes de l'Ile de Ré, d'Aunis Sud,
d'Aunis Sud Atlantique et la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 29 janvier 2014 portant Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et les règlements d'intervention induits,

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 10 avril 2017 relative à la politique territoriale contractuelle en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 26 mars 2018 relative au règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°56 du Conseil Communautaire du 7 juin 2018 relative à la désignation de 3 membres au Comité de pilotage,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat de dynamisation et de cohésion 2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de Communes de l'Ile de Ré, d'Aunis-Sud, d'Aunis Atlantique et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle réuni le 21 novembre 2018,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif au Développement économique entérinés par arrêté préfectoral n°2500 DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2018,

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine a défini des territoires de contractualisation pour la mise en œuvre de sa politique contractuelle 2017-2021 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 111 - 13.12.2018

En exercice ... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

TOURISME & ECONOMIE 8. ECONOMIE

Approbation du Contrat de dynamisation et de cohésion 2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de Communes de l'Ile de Ré, d'Aunis Sud, d'Aunis Sud Atlantique et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Considérant que 50 territoires de contractualisation ont été retenus par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, dont celui regroupant les Communautés de communes de l'Ile de Ré, d'Aunis-Sud, d'Aunis-Atlantique et la Communauté d'agglomération de La Rochelle ;

Considérant que le Comité de Pilotage, réuni le 4 juillet 2018, a validé le diagnostic partagé du territoire de projet et les enjeux du contrat ;

Considérant que quatre enjeux ont été définis pour le territoire :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour l'ensemble de la population en contribuant à une qualité de vie de haut niveau et en favorisant un équilibre territorial structuré autour du bassin de vie ;
- Développer et diversifier l'attractivité économique du territoire en accompagnant ses acteurs dans une dynamique créatrice d'emploi portée par les filières structurantes ;
- Soutenir un tourisme durable et porteur de développement économique qui, en s'appuyant sur les complémentarités du territoire, contribue à en renforcer son identité ;
- Préserver le patrimoine naturel du territoire et privilégier des usages propres et favorables à la protection de l'environnement ;

Considérant que le plan d'action pluriannuel qui en découle prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet ;

Considérant que ce plan d'action pluriannuel a été structuré autour de quatre axes :

- Axe 1 : Contribuer à une qualité de vie de haut niveau et favoriser un équilibre territorial structuré autour de son bassin de vie ;
- Axe 2 : Accompagner les acteurs économiques dans une dynamique créatrice d'emplois tout en renforçant les filières structurantes ;
- Axe 3 : Créer des synergies au sein du territoire pour développer les complémentarités d'un tourisme porteur de développement économique et renforcer son identité au travers d'actions durables ;
- Axe 4 : Privilégier des usages durables et des actions de protection des sites et ressources naturelles ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 111 - 13.12.2018

En exercice ... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

TOURISME & ECONOMIE 8. ECONOMIE

**Approbation du Contrat de dynamisation et de cohésion
2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les
Communautés de Communes de l'Ile de Ré, d'Aunis Sud,
d'Aunis Sud Atlantique et la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes du Contrat de dynamisation et de cohésion 2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de communes de l'Ile de Ré, d'Aunis Sud, d'Aunis Atlantique et de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ledit Contrat ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le : **17 décembre 2018**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DE LA ROCHELLE, RÉ, AUNIS SUD ET ATLANTIQUE

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les EPCI composant le territoire de projets :

- **La Communauté de Communes Aunis Atlantique**, représentée par M. Jean-Pierre SERVANT, son Président,
- **La Communauté de Communes Aunis Sud**, représentée par M. Jean GORIOUX, son Président,
- **La Communauté de Communes de l’Ile de Ré**, représentée par M. Lionel QUILLET, son Président,
- **La Communauté d’Agglomération de La Rochelle**, Représentée par M. Jean-François FOUNTAINE, son Président,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d’intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 27 novembre 2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Sud en date du 18 décembre 2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l’Ile de Ré en date du 13 décembre 2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d’Agglomération de La Rochelle en date 20 décembre 2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire organisé autour du bassin de vie et d'emploi de La Rochelle

Situé sur la façade littorale atlantique, au nord de la Charente-Maritime et au nord-ouest de la Nouvelle-Aquitaine, à égale distance entre Nantes et Bordeaux, le territoire est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale :

- L'agglomération de La Rochelle, composée de 28 communes et comptant 166 235 habitants.
- Aunis Sud, composée de 24 communes et comptant 31 034 habitants,
- Aunis Atlantique composée de 20 communes et comptant 28 962 habitants,
- L'Île de Ré composée de 10 communes et comptant 17 711 habitants.

Véritable bassin de vie d'une superficie de 1 317 km², le territoire de contractualisation a une population de 243 942 habitants, soit 4% de la population régionale. Il compte près de 100 000 emplois et se développe principalement autour de l'axe Niort-Rochefort-La Rochelle. Preuve d'attractivité, l'augmentation de sa population, portée par le solde positif des entrées et des sorties, est près de deux fois supérieure à la croissance régionale.

Toutefois, cette dynamique profite davantage aux communes rétro-littorales de l'Aunis et de l'agglomération de La Rochelle qui bénéficient d'une part importante de jeunes, alors que l'Île de Ré connaît une baisse démographique et voit sa population des moins de 20 ans sous-représentée. De même, la part des retraités est plus importante dans l'île de Ré alors que dans l'agglomération rochelaise, la forte présence de retraités s'équilibre par la part importante d'étudiants.

Le territoire est globalement bien doté en équipements et services (2 600 équipements sportifs, culturels et de santé) mais des disparités existent au sein des EPCI : l'accès à certains équipements, notamment culturels et de santé, est plus limité en Aunis.

AR PREFECTURE

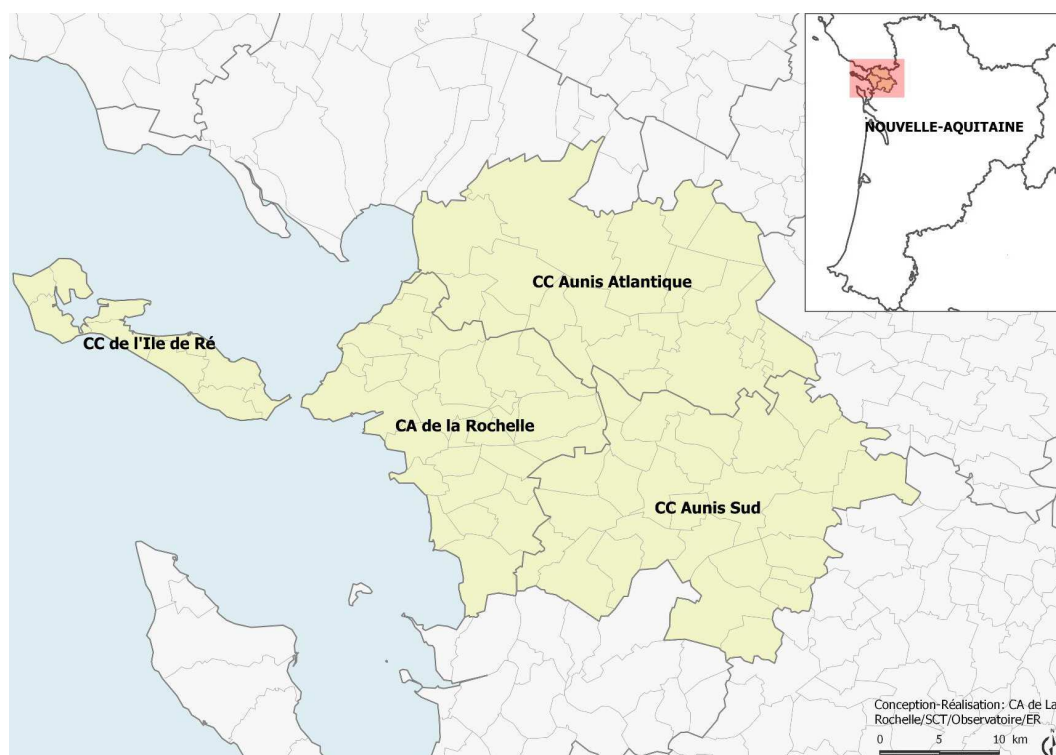
017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

De par l'interaction et la logique d'organisation spatiale des hommes et des activités, les déplacements sont très importants au sein du territoire de contractualisation, notamment les déplacements domicile-travail. De nombreux échanges se font depuis l'Aunis vers l'agglomération rochelaise et beaucoup d'actifs résidant dans l'agglomération de La Rochelle se déplacent pour leur travail à l'île de Ré et dans la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Le Pôle métropolitain Centre Atlantique :

Les communautés d'agglomération de Niort et de La Rochelle ont signé, en novembre 2015, une déclaration métropolitaine de partenariat avec Rochefort, Fontenay-le-Comte et quatre autres communautés de communes. La charte du pôle métropolitain comptabilise 512 000 habitants, en septembre 2016. Entre les métropoles bordelaise et nantaise, ce pôle a pour ambition d'accompagner des projets de développement communs et de partager des stratégies.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



La situation de vulnérabilité du territoire

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente une vulnérabilité a classé les intercommunalités du périmètre de contractualisation de la façon suivante :

- Communauté de Communes Aunis Sud : pas ou peu vulnérable

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

- Communauté de Communes Aunis Atlantique : pas ou peu vulnérable
- Communauté de Communes de l’Ile de Ré : pas ou peu vulnérable
- La Communauté d’Agglomération de La Rochelle : vulnérabilité intermédiaire

La stratégie de développement du territoire

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 4 axes :

Axe 1. Contribuer à une qualité de vie de haut niveau et favoriser un équilibre territorial structuré autour du bassin de vie

De par son attractivité, le territoire voit sa population en constante augmentation. Néanmoins, de nombreuses disparités existent entre les communes, qui favorisent l’apparition ou le développement d’inégalités liées à l’accès au logement, à la formation, à l’emploi et aux services publics ainsi que la lutte contre la pauvreté.

L’enjeu est alors d’agir pour renforcer le bassin de vie organisé autour de La Rochelle et au cœur du Pôle Centre-Atlantique afin d’assurer un meilleur équilibre territorial au niveau des communes et d’offrir un cadre de vie répondant aux besoins des ménages qui s’installent ou qui vivent dans le territoire.

Exemples de projets :

- Rénovation de la plateforme dédiée aux sports nautiques de La Rochelle
- Création d’un complexe sportif intercommunal à Surgères

Axe 2. Accompagner les acteurs économiques dans une dynamique créatrice d’emplois tout en renforçant les filières structurantes

Le territoire offre de bonnes opportunités de développement pour les entreprises. Néanmoins, il souffre de problèmes structurels qui freinent le développement économique, notamment un taux de chômage constamment au-dessus des moyennes régionale et nationale. En parallèle, les entreprises peinent à recruter des profils correspondant à leurs besoins, alors que la population, dont une partie souffre d’un déficit de formation, ne se trouve pas dans des conditions favorables à l’emploi durable.

L’enjeu ici est de favoriser la rencontre entre la demande et l’offre en matière d’emplois et de compétences au bénéfice des entreprises et de la population en dotant l’ensemble du territoire d’une offre structurée de formation, d’outils d’accompagnement à l’activité professionnelle et en favorisant la diversification de l’économie locale.

Exemples de projets :

- Les Assises de l’emploi : plan local d’actions en faveur de l’emploi à l’échelle du bassin de vie
- Modernisation du Port de Pêche de Chef de Baie

Axe 3. Créer des synergies au sein du territoire pour développer les complémentarités d’un tourisme porteur de développement économique et renforcer son identité au travers d’actions durables

Avec son positionnement géographique privilégié - au centre de la façade atlantique, le territoire a développé un tourisme générateur de croissance et d’emplois et qui propose une offre complète pour des clientèles aux profils diversifiés. Le tourisme y est balnéaire ou culturel, urbain ou rural, de loisirs ou d’affaires, de court ou long séjour. Si les destinations emblématiques de l’Ile de Ré et l’agglomération rochelaise totalisent plus de 1,5 millions de nuitées annuelles, l’Aunis propose une offre complémentaire autour de son patrimoine naturel et bâti.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

L'enjeu pour le territoire est de proposer une offre touristique complète s'adaptant aux nouvelles pratiques des touristes et aux besoins de la population locale, par le renforcement des complémentarités existantes.

Exemple de projet :

- Etude de positionnement pour la reconversion du site de la Briqueterie, à La Grève-sur-Mignon

Axe 4. Privilégier des usages durables et des actions de protection des sites et ressources naturelles

Bénéficiant d'un patrimoine naturel remarquable qui est trop souvent exposé à des risques, le territoire place la préservation de ses ressources au cœur de son développement afin que celui-ci soit durable. La problématique de l'énergie et des déchets fait l'objet d'actions exemplaires, à l'instar d'Aunis Atlantique qui a été labellisé « territoire TEPOS » (territoire à énergie positive). Alors que les déplacements sont nombreux, dans le cadre des loisirs ou pour les trajets quotidiens, le territoire développe une politique de mobilité basée sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre, via l'intermodalité et les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. L'agglomération de La Rochelle est par ailleurs depuis plusieurs décennies un laboratoire de la mobilité innovante.

L'enjeu pour le territoire est de favoriser, sensibiliser, éduquer à la protection de ses ressources naturelles en s'appuyant sur ses filières et en encourageant de nouvelles mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Exemples de projets :

- Pôles d'échanges multimodaux de Surgères et La Rochelle
- Création de recycleries sur le territoire

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de La Rochelle Ré Aunis et qui ont un impact direct sur son développement.

Le programme européen DLAL FEAMP 2014-2020 (Développement Local par les Acteurs Locaux du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) La Rochelle Ré Charron, rassemble l'ensemble les acteurs autour d'une stratégie commune intitulée « Vision et ambition maritimes du territoire ». Une enveloppe FEAMP de 0,6 M € a été réservée au GALPA.

L'Aunis porte un programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) avec le GAL Aunis (Groupe d'action locale) : une enveloppe de 1,57 M€ de crédits FEADER est réservée pour ce programme.

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) 2015 à 2021

Outil financier multi-partenarial et pluri-annuel, signé avec l'Etat, le Département et les collectivités, il permet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique globale pour lutter contre les inondations et leurs conséquences, à l'échelle de bassins versants ou sous bassins de risques. La Région intervient sur les ouvrages de protection (digues et ouvrages hydrauliques) à hauteur de 9,718 M€ sur pour le PAPI Ile de Ré porté par la CC Ile de Ré.

La Région accompagne également le rapprochement des théâtres de la Coupe d'Or (Rochefort) et de La Coursive (Scène nationale La Rochelle) au travers d'une convention de coopération dont elle est signataire. Elle soutient également les projets culturels structurants du territoire : le Centre Chorégraphique National et Centre National des Arts de la Rue et Espace Public, la Maline, le Palace, la saison Aunis Atlantique ...et des compagnies artistiques du territoire (Avis de tempête, sine qua non art ...).

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir plus de 18 M€ pour les opérations de restructuration et réhabilitation des lycées hôtelier, Léonce Vieljeux, Maritime et aquacole, Pierre Doriole, René Josué Valin, Rompsay, Saint Exupery, dans le cadre du programme Pluriannuel d'Investissement Lycées.

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet composé par les Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique, Ile de Ré et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

PR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président
de la Communauté de Communes Aunis
Atlantique

Alain ROUSSET

Jean-Pierre SERVANT

Le Président
de la Communauté de Communes Aunis
Sud

Le Président
de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Jean GORIOUX

Lionel QUILLET

Le Président
de la Communauté d'Agglomération de La
Rochelle

Jean-François FOUNTAINE

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

La Rochelle, Ré, Aunis Sud, Aunis Atlantique

Synthèse du diagnostic

Un bassin de vie et d'emploi autour de La Rochelle

Situé sur la façade littorale atlantique, au nord de la Charente-Maritime et nord-ouest de la Nouvelle-Aquitaine, à égale distance entre Nantes et Bordeaux, le territoire est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale :

- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, composée de 28 communes et comptant 166 235 habitants.
- La Communauté de Communes Aunis Sud, composée de 24 communes et comptant 31 034 habitants,
- La Communauté de Communes Aunis Atlantique composée de 20 communes et comptant 28 962 habitants,
- La Communauté de Communes de l'Île de Ré composée de 10 communes et comptant 17 711 habitants.

Véritable bassin de vie, avec 94 535 emplois et plus de 2 600 équipements sportifs, culturels et de santé, le territoire de contractualisation d'une superficie de 1 317 km², a une population de 243 942 habitants, soit 4,1% de la population régionale. Il se développe principalement autour de l'axe Niort-Rochefort-La Rochelle.

Le territoire fait preuve d'attractivité, avec une population en augmentation de +0,94% entre 2009 et 2014 (+0,59% en Nouvelle-Aquitaine). Cette croissance est portée très largement par le solde positif des entrées et des sorties.

Toutefois, cette dynamique profite davantage aux communes rétro-littorales de l'Aunis et de l'agglomération de La Rochelle qui bénéficient d'une part importante de jeunes, alors que l'Île de Ré connaît une baisse démographique et voit sa population des moins de 20 ans sous-représentée. De même, la part des retraités est plus importante dans l'île de Ré alors que dans l'agglomération rochelaise, la forte présence de retraités s'équilibre par la part importante d'étudiants.

Le territoire est globalement bien doté en équipements et services mais des disparités existent au sein des EPCI : l'accès aux équipements culturels est un peu plus limité dans la Communauté de communes Aunis Sud.

Les équipements relatifs aux fonctions médicales et paramédicales (médecins et spécialistes) sont mieux représentés dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle et dans l'île de Ré que dans l'Aunis, tout comme pour les services de santé (établissements de santé, pharmacies, laboratoires d'analyses...).

De par l'interaction et la logique d'organisation spatiale des hommes et des activités, les déplacements sont très importants au sein du territoire de contractualisation, notamment les déplacements domicile-travail.

De nombreux échanges se font depuis l'Aunis vers l'agglomération rochelaise et beaucoup d'actifs résidant dans l'agglomération de La Rochelle se déplacent pour leur travail à l'île de Ré et dans la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Un cadre de vie à préserver

L'attractivité du territoire repose en partie sur son cadre de vie qui est décrit par sa population comme agréable, bénéficiant d'un climat océanique doux et d'un environnement naturel appréciable, bien que fragile.

Situé véritablement entre la terre et la mer, le territoire est composé d'éléments paysagers très variés et riches allant des plages aux forêts en passant par les marais et les plaines. Si la côte est composée d'espaces naturels plus ou moins protégés mais exposés aux vents et à la houle

- en particulier dans l'île de Ré - l'intérieur des terres est façonné par les activités humaines,

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

principalement l'agriculture. Néanmoins, la diversité de la faune et de la flore y est valorisée, notamment en Aunis Atlantique ou encore sur la baie d'Yves.

Toutefois, le territoire est exposé à de nombreux risques, plus ou moins forts sur la tranche littorale ou dans l'arrière-pays : risque de tempête, de submersion, d'inondation, risque technologique lié aux activités économiques. Le recul du trait de côte concerne tout particulièrement l'Île de Ré et l'agglomération de La Rochelle. L'île s'est pourvue d'un observatoire du littoral pour suivre l'évolution du trait de côte.

Aunis Sud est sujet à des problèmes de ressources en eau, notamment à cause de l'activité agricole.

En termes de transition écologique, le territoire fait preuve d'une activité importante dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre en agissant sur les déchets, les transports et la préservation des ressources naturelles, terrestres et marines.

Le logement au cœur des préoccupations sociales

Si le revenu médian en Aunis se situe dans les moyennes régionale et nationale – quoique légèrement inférieur en Aunis Sud, il est plus élevé dans l'agglomération rochelaise et l'Île de Ré. Il faut néanmoins nuancer ce constat car ces deux EPCI connaissent des écarts importants entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus importants.

Sur l'ensemble du territoire, le taux de pauvreté reste faible, tout comme la part des minimas sociaux mais des disparités territoriales méritent d'être mentionnées. La ville de La Rochelle comprend trois quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville : Villeneuve-les-Salines, Mireuil et Port-Neuf. Dans ces quartiers, le niveau de vie est bien en dessous des moyennes régionale et nationale, le taux de pauvreté se situe entre 35 et 43% et la part des minimas sociaux dans les revenus est également plus élevée.

En Aunis, certaines communes ont des niveaux de revenus nettement plus faibles qu'ailleurs, c'est le cas principalement des communes situées à l'ouest. À titre d'exemple le taux de pauvreté à Surgères s'élève à 15,8%.

Avec la présence de l'Université à La Rochelle, l'agglomération accueille plus de 13 000 étudiants. Dans l'agglomération rochelaise, la part de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur est plus importante qu'ailleurs. Cette part est également supérieure à la part régionale dans l'Île de Ré.

La Communauté de communes Aunis Sud compte en revanche une forte part de population peu ou pas diplômée (près de 65 %) et moins de diplômés du supérieur.

Problématique du logement

Un développement dynamique du parc de logement dans les Communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud. Le marché est moins tendu avec un taux de vacance assez élevé et des niveaux de prix à l'achat plus raisonnables qui facilitent l'accès à la propriété (large part de propriétaires).

L'agglomération de La Rochelle est une zone beaucoup plus tendue, le taux de vacance est plutôt faible et le parc est davantage partagé entre propriétés privées, parc locatif privé et logement social (17%). Du fait de son attractivité, les niveaux de prix des maisons vendues sont très élevés (idem pour les appartements), ce qui accentue le phénomène de périurbanisation.

L'Île de Ré a un profil atypique : le renouvellement du parc de logements est quasi nul entre 2009 et 2014 et la délivrance des permis de construire est faible (0,6 permis de construire autorisé pour 100 logements existants contre 2,1 à Aunis Sud). Il n'y a quasiment pas de logements vacants et le coût de l'immobilier est excessif.

À l'échelle des communes, la part des propriétaires a tendance à augmenter vers l'est à mesure de l'éloignement à La Rochelle, le prix de l'immobilier suivant la même logique. On note cependant une moindre part de propriétaires dans les pôles structurants (Surgères, Aigrefeuille, Courçon, Marans) des communautés de communes, c'est dans ces communes que le parc locatif

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

privé et social est le plus important. À noter, tout de même que la plupart des logements locatifs sociaux sont situés à La Rochelle et dans son unité urbaine centrale.

Economie et emploi

Avec 94 561 emplois, l'ensemble du territoire concentre 4,1% de l'emploi total régional. Près de 80 % de ces emplois sont localisés dans l'agglomération rochelaise.

Au regard de l'indicateur de concentration de l'emploi, c'est d'ailleurs un territoire à vocation productive et/ou économique alors que les communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud sont plutôt à vocation résidentielle (taux d'actifs résidant plus élevé qu'ailleurs), alors que l'Île de Ré est en situation d'équilibre. Entre 2009 et 2014, chaque EPCI a gagné des emplois, cette croissance est plus dynamique dans l'Île de Ré (+1,1% par an en moyenne sur la période), suivie par les Communautés de communes de l'Aunis (+0,6%) et enfin la Communauté d'agglomération de La Rochelle (+0,1% par an).

Malgré une hausse du nombre d'emplois, le taux de chômage localisé à la zone d'emploi de La Rochelle continue d'augmenter entre 2010 et 2016 et reste supérieur à celui de Nouvelle-Aquitaine même s'il augmente moins vite que ce dernier.

Globalement la répartition des emplois par secteur d'activité du périmètre de la contractualisation est similaire à la moyenne régionale avec toutefois une surreprésentation du secteur « commerce, transports et services divers », toutefois des disparités sont visibles entre EPCI.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle et la Communauté de communes de l'Île de Ré sont plus largement tournées vers le commerce et les activités de transports avec respectivement 47,6% et 50,3% du total des emplois. En effet, l'Île de Ré est marquée par les activités liées au tourisme et parallèlement les emplois de l'industrie ont peu de poids (6,6%). Alors que les emplois agricoles représentent 5,2% de l'ensemble des emplois en Nouvelle-Aquitaine, les Communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud enregistrent respectivement des taux de 8,7% et 7%.

Le tissu économique du territoire est majoritairement composé d'établissements individuels, près de 73% des établissements n'ont aucun salarié. Ce taux s'élève à plus de 76% pour les communautés de communes de l'Île de Ré et Aunis Atlantique. La Communauté d'agglomération de La Rochelle concentre la plupart des établissements de grande taille, ce sont souvent des établissements tournés vers les activités « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » et « Commerce, transports, services divers ».

Le poids de la sphère présentielle est plus important dans l'Île de Ré et l'agglomération de La Rochelle. Les activités présentielles sont en effet les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone qu'elles soient résidentes ou touristes.

Le tissu économique de l'agglomération de La Rochelle est également porté par des filières structurantes, notamment le nautisme, les industries de pointe et technologies du futur, l'agroalimentaire et la santé-nutrition, l'écologie urbaine et les éco-activités et les Technologies de l'Information et la Communication (TIC).

La dynamique actuelle du tissu économique de la Communauté de Communes Aunis Sud reste liée à la présence dominante d'entreprises de petites tailles. Le secteur tertiaire (commerces, transport, construction) est dominant, jouant un rôle de locomotive économique sur le territoire. Même si le secteur est en perte, l'agriculture reste une partie intégrante du territoire.

L'activité économique de l'île de Ré est dominée par les activités de commerces et de services, qui représentent la moitié des emplois. On peut considérer que c'est le tourisme qui structure l'économie du territoire, car le dynamisme des activités, qu'elles soient agricoles, de services, de commerce ou d'artisanat est lié à la fréquentation touristique et aux résidences secondaires.

Le tissu économique d'Aunis Atlantique est surtout constitué de petites entreprises. Malgré la prédominance des commerces de proximité, le tissu économique local est assez équilibré entre la construction, les services aux entreprises et les services aux ménages. Il s'agit également de commerçants et d'artisans, ces derniers travaillant pour la plupart sur La Rochelle et l'Île de Ré.

Le commerce de proximité reste fragile face au développement des grandes surfaces de vente en proximité immédiate des axes routiers.

Le tourisme est un axe structurant du territoire. Le positionnement géographique (littoral, Marais Poitevin), les paysages et l'environnement remarquable sont de nombreux atouts tout comme la richesse des manifestations culturelles de renommée et la présence de monuments et musées prisés du public (Francofolies, Festival du Film, Aquarium...). Le tourisme génère donc de nombreux emplois et contribue ainsi au PIB.

C'est principalement, dans l'Ile de Ré et la Communauté d'agglomération de La Rochelle que le tourisme est très développé. En 2016, la CA de La Rochelle enregistre près de 940 000 nuitées pour 67 hôtels. L'Ile de Ré comptabilise près de 342 000 nuitées et dispose également de 7 843 emplacements répartis dans 48 campings ainsi que plus de 4 000 places en hébergements collectifs (résidences et villages vacances...).

Les enjeux du territoire

1/ Contribuer à une qualité de vie de haut niveau et favoriser un équilibre territorial structuré autour du bassin de vie

De par son attractivité, le territoire voit sa population en constante augmentation. Néanmoins, de nombreuses disparités existent entre les communes, qui favorisent l'apparition ou le développement d'inégalités liées à l'accès au logement, la formation, à l'emploi et aux services publics ainsi que la lutte contre la pauvreté.

L'enjeu est alors d'agir pour renforcer le bassin de vie organisé autour de La Rochelle et au cœur du Pôle Centre-Atlantique afin d'assurer un meilleur équilibre territorial au niveau des communes et d'offrir un cadre de vie répondant aux besoins des ménages qui s'installent ou qui vivent dans le territoire.

2/ Accompagner les acteurs économiques dans une dynamique créatrice d'emplois tout en renforçant les filières structurantes

Le territoire offre de bonnes opportunités de développement pour les entreprises. Néanmoins, il souffre de problèmes structurels qui freinent le développement économique, notamment un taux de chômage constamment au-dessus des moyennes régionale et nationale. En parallèle, les entreprises peinent à recruter des profils correspondant à leurs besoins, alors que la population, dont une partie souffre d'un déficit de formation, ne se trouve pas dans des conditions favorables à l'emploi durable.

L'enjeu ici est de favoriser la rencontre entre la demande et l'offre en matière d'emplois et de compétences au bénéfice des entreprises et de la population en dotant l'ensemble du territoire d'une offre structurée de formation, d'outils d'accompagnement à l'activité professionnelle et en favorisant la diversification de l'économie locale.

3/ Créer des synergies au sein du territoire pour développer les complémentarités d'un tourisme porteur de développement économique et renforcer son identité au travers d'actions durables

Avec son positionnement géographique privilégié - au centre de la façade atlantique, le territoire a développé un tourisme générateur de croissance et d'emplois et qui propose une offre complète pour des clientèles aux profils diversifiés. Le tourisme y est balnéaire ou culturel, urbain ou rural, de loisirs ou d'affaires, de court ou long séjour. Si les destinations emblématiques de l'Ile de Ré et l'agglomération rochelaise totalisent plus de 1,5 millions de nuitées annuelles, l'Aunis propose une offre complémentaire autour de son patrimoine naturel et bâti.

L'enjeu pour le territoire est de proposer une offre touristique complète s'adaptant aux nouvelles pratiques des touristes et aux besoins de la population locale, par le renforcement des complémentarités existantes.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

4/ Privilégier des usages durables et des actions de protection des sites et ressources naturelles

Bénéficiant d'un patrimoine naturel remarquable mais qui est trop souvent exposé à des risques, le territoire place la préservation de ses ressources au cœur de son développement afin que celui-ci soit durable. La problématique de l'énergie et des déchets fait l'objet d'actions exemplaires, à l'instar d'Aunis Atlantique qui a été labellisé « territoire TEPOS ». Alors que les déplacements sont nombreux, dans le cadre des loisirs ou pour les trajets quotidiens, le territoire développe une politique de mobilité basée sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre, via l'intermodalité et les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. L'agglomération de La Rochelle est par ailleurs depuis plusieurs décennies un laboratoire de la mobilité innovante.

L'enjeu pour le territoire est de favoriser, sensibiliser, éduquer à la protection de ses ressources naturelles en s'appuyant sur ses filières et en encourageant de nouvelles mobilités plus respectueuses de l'environnement.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	
Axe 1 : Contribuer à une qualité de vie de haut niveau et favoriser un équilibre territorial structuré autour du bassin de vie							
Le territoire est globalement doté d'un bon niveau d'équipements, avec toutefois des disparités constatées entre et au sein des EPCI qui le composent. Dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion, les efforts en faveur du maintien d'une qualité de vie à l'année - facteur d'attractivité - seront poursuivis, notamment au travers d'actions culturelles et sportives. La recherche d'un développement équilibré conduira à agir de manière spécifique sur différents espaces : les quartiers relevant de la politique de la ville, les principaux pôles urbains du territoire, les zones les plus rurales, l'insularité ; dans un objectif de cohésion et de complémentarité entre ces différents espaces constitutifs du bassin de vie. Une attention particulière sera également portée au maintien, au sein des communes les plus rurales, de services de proximité et de première nécessité tels que les services alimentaires et la santé.							
Projets structurants							
1	Création d'une salle multisports intercommunale, à Surgères	Communauté de Communes Aunis Sud	1 540 000 €	Maxi : 308 000 €	20% des dépenses éligibles	SPORT	
Projets en amorçage							
	<ul style="list-style-type: none"> > Rénovation de la plateforme dédiée aux sports nautiques à La Rochelle > Création d'un pôle intercommunal de services publics en Aunis Atlantique, en lien avec les compétences régionales - AAP Bâtiments du futur > Cinéma "Le Palace" à Surgères : investissement et élaboration du projet artistique > "La Maline" rénovée à la Couarde sur Mer : structuration et élaboration du projet artistique > La Maison des écritures > Soutien aux projets de bibliothèques du territoire, en lien avec le cadre d'intervention régional en faveur des équipements culturels 					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / CULTURE / SPORT	
Axe 2 : Accompagner les acteurs économiques dans une dynamique créatrice d'emplois tout en renforçant les filières structurantes							
Malgré la progression de l'emploi salarié sur le périmètre de contractualisation, le taux de chômage y est globalement plus élevé qu'en Nouvelle Aquitaine. Comme partout en France, les entreprises expriment d'importantes difficultés de recrutement. Afin de les aider à trouver les compétences dont elles ont besoin et faire profiter de la croissance de l'emploi aux demandeurs locaux, les pouvoirs publics, au premier rang desquels l'agglomération Rochelaise, coordonnent une vaste démarche partenariale : "les assises de l'emploi". Cet axe du contrat vise également à soutenir les initiatives en faveur des filières structurantes du territoire, notamment l'agriculture et la pêche.							
Projets structurants							
2	<u>Les "Assises de l'emploi" : plan local d'actions en faveur de l'emploi, à l'échelle du bassin de vie</u>	Communauté d'Agglomération de La Rochelle / partenaires locaux du projet		88 000 €	Contributions directes et indirectes	EMPLOI - FORMATION	
3	Etude stratégique pour le développement du port de pêche de La Rochelle, à Chef de Baie	Département de la Charente-Maritime	72 400 €	58 000 €	CP du 8 octobre 2018	AGRICULTURE / EUROPE	
4	Modernisation du port de pêche de La Rochelle, à Chef de Baie	Département de Charente-Maritime / Communauté d'Agglomération de La Rochelle / Syndicat Mixte de la plateforme halio-alimentaire de Chef de Baie	Coût global : 13 000 000 € Coût sur 2019-2020-2021 : 4 600 000 €		plateforme halio-alimentaire : maxi 80% dans la limite du plafond d'aide publique de 600 000 € pôle mytilicole : maxi 80% dans la limite du plafond d'aide publique de 300 000 €	Interventions dans le cadre du FEAMP (mesures 43 "Ports de pêche" et 51 "Augmentation du potentiel des sites aquacoles"). Les taux de prise en charge incluent les contreparties de l'Etat et de la Région. Sous réserve d'un engagement avant fin 2020 et d'une réalisation avant fin 2022	AGRICULTURE / EUROPE
Projets en amorçage							
	<ul style="list-style-type: none"> > Etude pour la mise en oeuvre du schéma directeur intercommunautaire de l'immobilier d'entreprise, notamment dans le cadre du pôle métropolitain > Création d'un tiers-lieu sur le port de Marans > Programme pour le développement des circuits alimentaires locaux > Requalification de Bel-Air Cité des métiers : plateau d'espaces communes liés à l'orientation et à l'emploi > Réflexion avec le Département de Charente-Maritime et l'agglomération de Rochefort pour l'implantation d'un Bureau d'Accueil des Tournages cinématographiques (BAT), en lien avec Film France 					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE / AGRICULTURE / CULTURE / NUMERIQUE	

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Axe 3 : Créer des synergies au sein du territoire pour développer les complémentarités d'un tourisme porteur de développement économique et renforcer son identité au travers d'actions durables.

La situation géographique du territoire lui permet de bénéficier de l'attractivité touristique importante du littoral et du Marais Poitevin et de proposer ainsi une offre particulièrement variée : tourisme nature, urbain, balnéaire, culturel, de loisirs ou d'affaires.

Au travers du Contrat de Dynamisation et de Cohésion, un appui sera notamment apporté aux actions de valorisation des patrimoines bâti et naturel, à l'aménagement durable des stations et plages, à la mise en tourisme de la Sèvre Niortaise, au développement de l'itinérance cyclable, conformément aux cadres d'intervention régionaux. Les partenariats visant à soutenir les initiatives territoriales d'amélioration de l'organisation générale de la filière, notamment au travers du renforcement des compétences des acteurs du tourisme, seront encouragées.

5	Rénovation et réorganisation du Museum d'histoire naturelle	Commune de La Rochelle	435 000 €	Maxi : 87 000 €	20% des dépenses éligibles	PATRIMOINE
---	---	------------------------	-----------	-----------------	----------------------------	------------

Projets en amorçage

	<ul style="list-style-type: none"> > Projet de valorisation de la Sèvre Niortaise sur Aunis Atlantique > Valorisation du site archéologique à Saint-Saturnin du Bois > Etude de positionnement pour la reconversion du site de la Briqueterie, à La Grève-sur-Mignon 					TOURISME / PATRIMOINE
--	--	--	--	--	--	-----------------------

Axe 4 : Privilégier des usages durables et des actions de protection des sites et ressources naturelles

La préservation du patrimoine naturel entre terre et mer est un des enjeux majeurs du territoire. Dans ce cadre, les initiatives privées et publiques en faveur du développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire, seront soutenues. Concernant la transition énergétique des territoires, l'intermodalité et les solutions de mobilité active et décarbonée mises en oeuvre sur les territoires seront encouragées.

4.1 : Développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire

Projets structurants

6	Recyclerie de La Rochelle	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	128 400 €	Maxi : 77 000 €	60% des dépenses éligibles	ECONOMIE CIRCULAIRE
---	---------------------------	---	-----------	-----------------	----------------------------	---------------------

4.2 : Transition énergétique

Projets structurants

7	Démonstrateur de boucle énergétique (Atlantech) : conception réalisation (TIGA)	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	1 396 000 €	920 000 €	CP du 16 novembre 2018	ENERGIE
---	---	---	-------------	-----------	------------------------	---------

4.3 : Mobilité, transports

Projets structurants

8	<u>Pôle d'échange multimodal</u>	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	22 690 000 €	FEDER : 4 900 000 € Région : 1 000 000 €	Contributions maximales fixées dans le protocole général d'accord, sous réserve d'un engagement avant fin 2020 et d'une réalisation avant fin 2022	TRANSPORTS
9	<u>Travaux d'aménagement d'espace de gare à Surgères</u>	Communauté de Communes Aunis Sud	2 740 000 €	FEDER : 959 000 € Région : 685 000 €	Contributions maximales dans la limite de 60% des coûts éligibles (25% région et 35% FEDER), sous réserve d'un engagement avant fin 2020 et d'une réalisation avant fin 2022	TRANSPORTS
10	Acquisition de 6 bus GNV	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	2 370 000 €	Maxi FEDER : 176 000 €	Sous réserve d'un engagement avant fin 2020 et d'une réalisation avant fin 2022	EUROPE / ENVIRONNEMENT

Projets en amorçage

	<ul style="list-style-type: none"> > Implantation d'un centre de tri de textile à Surgères, dans le cadre d'un projet global d'économie circulaire, sociale et solidaire porté par Cyclad et le Relais > Création d'un pôle à vocation sociale et solidaire à Saint-Jean de Liversay (soutien au titre des projets structurants au regard du projet de fonctionnement de l'équipement et des espaces dédiés à l'économie sociale et solidaire) > Création d'une maison du vélo à La Rochelle > Mise en oeuvre d'une exposition "Climat-Océan" en lien avec l'événement régional organisé sur le thème de l'Océan en 2020 et la préfiguration d'un espace "Climat-Océan" > Renaturation du Marais de Tasdon, à La Rochelle > Etude préliminaire du projet de PEM de Chatellaillon (sous réserve des conclusions de l'étude urbanistique globale préalable) > Action de coopération à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place d'un projet d'économie circulaire pour le réemploi des déchets plastiques et organiques de la filière pêche – GALPA 					ECONOMIE CIRCULAIRE SOCIALE ET SOLIDAIRE / ENVIRONNEMENT / TRANSPORT / PROJETS STRUCTURANTS / EUROPE
--	--	--	--	--	--	--

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018

Ingénierie du contrat :

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.

	Chef de projet territorial - animation du contrat	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	0,5 ETP	Maxi 12 500 € pour 1/2 ETP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chef de projet économie-emploi-formation	EPCI du territoire	1 ETP maxi	Maxi : 25 000 € pour 1 ETP		
	Chargés de mission thématiques du contrat	EPCI du territoire	1,5 ETP maxi	Maxi 37 500 € pour 1,5 ETP		

LEADER

	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales	Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
--	---------------------------------	---	---------------------------------	------------------------------------

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018111-DE
Reçu le 17/12/2018